

LE PROVISEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.421-3 et R.421-13,
Vu le décret n° 2011-1716 du 1er décembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement,
Vu l'arrêté nommant **Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ** en qualité de Proviseur du lycée Marcel Dassault en date du 01/09/2021.
Vu l'arrêté nommant **Monsieur Yann CHARTIER** en qualité de Chef d'établissement adjoint du lycée Marcel Dassault en date du 01/09/2016.

ARRÊTE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Article 1

Délégation du proviseur du Lycée Marcel Dassault est donnée à **Monsieur Yann CHARTIER**, Chef d'établissement adjoint, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant le lycée Marcel Dassault, les actes suivants :

Fonctionnement et organisation pédagogique

- Tout document administratif relatif à la gestion et à la scolarité des élèves
- Tout document relatif aux décisions disciplinaires (retenues, exclusions temporaires, commissions éducatives, conseil de discipline)
- Tout document administratif lié à la gestion des personnels (notation, mutations, autorisations absences, paiement HSE, recrutement)
- Tout document administratif lié à la gestion et au fonctionnement de l'établissement (moyens, organisation, partenariat, conventions, autorisations de sorties et de voyages)

Article 2

La présente décision sera présentée au conseil d'administration pour information. Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans le lycée dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

Article 3

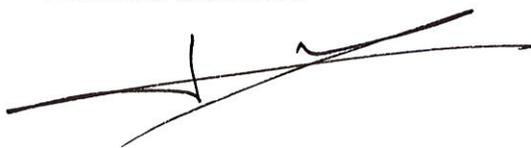
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le proviseur du lycée, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires. Elles abrogent tout autre arrêté de délégation de signature au bénéfice des mêmes délégataires.

Fait à Rochefort, le 1^{er} septembre 2021

Le délégant, signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir

Frédéric JAJKIEWICZ



Le délégataire, signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »

Bon pour acceptation de pouvoir

Yann CHARTIER

